

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 27 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 20 juin 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Dominique ROBERT, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert JABOUILLE, André LANDREAU, Robert LECOCQ, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

POUVOIRS :

Robert JABOUILLE donne pouvoir à François NEBOUT,
André LANDREAU donne pouvoir à Michel BONNEFOND,
Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Annie MARAIS,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Hassen SFAR donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

MEMBRE ABSENT:

Lhoussaine BOUFARHA.

Madame Marianne IRIARTE-HUET a été nommée secrétaire de séance



N° 2022-076- 2ème Attribution politique de la ville- Contrat de ville

Chaque année, l'appel à projet du contrat de ville, porté par le Grand Angoulême et la Préfecture, est diffusé aux associations permettant ainsi aux différentes structures de déposer des demandes de subventions ayant pour but de mener des actions partenariales sur l'ensemble des QPV du Grand Angoulême. La commune dédie une somme de 45 000€ pour participer à cet appel à projet et il convient de choisir les projets qui seront co-financés. Dans le cadre de la deuxième vague d'attribution, les propositions ci-dessous vous sont soumises :

L'enveloppe proposée au titre du contrat de ville s'élève à 45 000€, sachant que 16 000€ ont été accordés lors de la première vague d'attribution (conseil municipal de février 2022).

Parmi les 27 dossiers, 6 dossiers ont été rejetés, 6 dossiers ont été financés et 11 dossiers étaient à revoir. Les 4 dossiers restants ont été financés sur une autre enveloppe que celle du contrat de ville.

11 dossiers sont à revoir et seront étudiés pour être présentés au conseil municipal de juin 2022 :

Structures	Projet	Montant demandé
ASPROS	Promotion de la santé mentale	6 000€
ASPROS	Santé communautaire au CDM	6 000€
CSCS FLEP	Santé mentale et bien être	6 000€
CAP BD	Concours jeunesse	550€
CIDFF	Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles	2 000€
CAJ	Toujours là	3 000€
CAJ	Notre maison de vacances	3 000€
CSCS FLEP	Epicerie sociale	12 000€
CSCS FLEP	Eveil à la culture et à la civilisation arabe	7 500€
MJC Louis Aragon	Aller vers au quotidien	10 000€
SA XV	Insertion par le sport	1 500€
Total		57 550€

Sur les 11 dossiers à revoir, 6 sont rejetés ou reportés sur l'année 2023 (sous réserves de modifications ou de la capacité à tenir les actions).

➤ CAP BD « Concours jeunesse » - La structure n'ayant pas complété son dossier, la ville est donc dans l'incapacité de le financer. En effet, les communes sollicitées dans le cadre de ce projet ne sont pas toutes dotées d'un quartier prioritaire de la ville et l'action concernant Soyaux manque de clarté.

Le groupe de travail propose donc de ne pas financer ce dossier pour 2022.

➤ CIDFF- « Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles » - Il a été proposé à la structure de revoir son dossier afin d'y inclure les actions qui portent sur la commune de Soyaux. Cela n'a pas été fait. Par ailleurs, cette action ayant été reconduite plus de 3 ans, les partenaires se sont accordés pour demander la mise en place d'une nouvelle action novatrice pour 2023. Le groupe de travail propose donc de ne pas financer ce dossier.

➤ MJC Louis Aragon- « Aller vers au quotidien » - La MJC est porteur du projet inter-quartier qui propose la mise en place d'actions hors les murs par chaque centre social présent dans les QPV. Au vu des difficultés rencontrées par la MJC, qui n'est pas en mesure à l'heure actuelle, de mener à bien ce projet ; le groupe de travail propose un report pour 2023. Sachant que l'action



menée par le CSCS Flep dans le cadre de ce projet, serait vraisemblablement déposé pour l'appel à projet Quartier d'été 2022. Leurs actions « hors les murs » pour la période estivale, pourraient donc faire l'objet d'un financement.

➤ CSCS Flep « Santé mentale et bien être » - La santé mentale fait partie des thématiques à prioriser dans le cadre de l'appel à projet 2022, cependant les actions proposées bien qu'inter quartiers sont très peu présentes sur notre territoire. A cela s'ajoute le fait, qu'un projet comme celui-ci doit s'associer à l'ASPROS qui porte l'Atelier Santé Ville (ASV) et le Contrat Local de Santé (CLS). Au vu des éléments mis à disposition, le groupe de travail propose un report du dossier pour 2023 afin de renforcer les actions proposées.

➤ ASPROS- Santé communautaire et santé mentale – du fait de la situation singulière que vit l'ASPROS actuellement, il semble délicat de financer les projets. Cependant, dans la perspective d'un relais sur le volet Atelier Santé Ville et Contrat local de Santé ; le groupe de travail propose de mettre de côté une partie de l'enveloppe du contrat de ville pour relancer les projets le moment venu.

Concernant les 5 dossiers restants, 3 d'entre eux font l'objet d'une proposition de financement et 2 nécessitent encore des compléments d'informations :

➤ CSCS CAJ « Toujours là » : les partenaires du contrat de ville souhaitent accorder un délai supplémentaire pour la précision de ce projet. En effet, cette action consiste en l'animation d'une pièce de théâtre travaillée et mise en place par les habitantes des quartiers prioritaires de la ville. La dimension inter quartiers étant prégnante et indispensable dans le cadre du financement d'un projet, cette action fera l'objet d'un positionnement définitif lors du conseil municipal de septembre.

➤ CSCS Flep « Action d'insertion sociale autour de l'aide alimentaire » - Ce dossier ne relève pas de la politique de la ville mais de l'action sociale. Une aide exceptionnelle avait été apportée en 2021 du fait du contexte covid qui n'a fait que renforcer la précarité sociale. Le groupe de travail souhaite financer l'action pour 2022 mais souligne que ce sera la dernière année que la politique de la ville financera l'épicerie sociale. En effet, bien que ses objectifs permettent la réduction des inégalités et l'amélioration du quotidien à l'instar de ce que prône le contrat de ville ; ses bénéficiaires ne se limitent pas au quartier prioritaire de la ville et cela relève du droit commun ce à quoi le contrat de ville ne peut se substituer. Ce projet présente un coût de plus de 100 000€, les actions proposées semblent être en décalage avec les montants correspondants. Pour plus de clarté et dans l'optique d'un positionnement objectif, un complément d'information quant au coût précis de chaque action ainsi que les montants précis de l'aide alimentaire, a été demandé. Le positionnement final aura donc lieu lors du conseil municipal de septembre.

➤ CSCS CAJ « Notre maison de vacances » - 3 000€

En 2021, dans le cadre de l'appel à projet Quartier d'été, la ville de Soyaux a financé cette action à hauteur de 3 000€. Le centre social a emmené des jeunes de Soyaux et d'Angoulême à la maison Bernard de St Yrieix pour des animations communes. Ce sont 95 jeunes du Champ de Manœuvre (76 âgés de 6 à 11ans & 19 âgés de 12 à 17 ans), soit 30% au total, qui ont pu bénéficier de cette action. Cette action portait uniquement sur les vacances scolaires d'été. En 2022, le projet est renouvelé avec une mise en place à chaque vacance scolaire. Aussi, le groupe de travail propose de reconduire le financement de cette action, en accordant 3 000€.

➤ CSCS Flep « Eveil à la culture et à la civilisation arabe » - 7 500€

Cette action consiste en la délocalisation d'une exposition de l'institut du monde arabe à Soelys afin de découvrir la culture notamment arabo-musulmane à travers les arts artistiques, et architecturaux. Accessible à tous Sojaldiciens ou non, également à destination des scolaires ; cette exposition sera présente pendant 3 mois.

Favoriser l'accès à la culture dans les quartiers prioritaires de la ville, est un axe incontournable du contrat de ville. Dans cette optique, le groupe de travail émet un avis favorable au financement de cette action à hauteur de 7 500€.

➤ SA XV « Insertion professionnelle par le sport » - 1 500€

Le SAXV souhaite mettre en place une action qui articule un temps d'activité sportive à une démarche d'insertion (sport en matinée et accompagnement par la mission locale l'après-midi). Donner un cadre et un rythme aux jeunes pour les amener à construire un projet professionnel notamment dans le domaine sportif. Ce projet alliant insertion et jeunesse, il s'inscrit pleinement dans le cadre du contrat de ville avec notamment une dimension partenariale forte. De fait, le groupe de travail émet un avis favorable au financement de cette action à hauteur de 1 500€.

Cette deuxième vague de financement propose donc l'attribution de 12 000€ répartis sur les 3 dossiers précédemment cités. Le reliquat de l'enveloppe s'élève donc à 17 000€. **A noter que les 2 dossiers nécessitant des précisions, feront l'objet d'un positionnement pour le conseil municipal de septembre 2022.**

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité -M. MONTEIRO ne prenant pas part au vote -approuve les propositions de co-financements réalisées par le groupe de travail

Fait et délibéré en mairie, le 27 juin 2022.

Le Maire,



François NEBOUT